

## Floored Floater sur le taux d'intérêt LIBOR CHF à 3 mois avec emprunt de référence Republic of South Africa Minimum Coupon (Floor) de 1.00% p.a.

### DESCRIPTION DU PRODUIT

Les Floored Floater avec emprunt de référence (ci-après également dénommés «produits structurés avec emprunt de référence») sont liés, contrairement aux Floored Floater traditionnels, à un emprunt obligataire de référence qui peut (en cas de défaut ou de remboursement) exercer une influence négative sur la valeur et entraîner un remboursement anticipé (voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»). Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, le fonctionnement de ces produits correspond à celui des Floored Floater traditionnels, comme décrit ci-dessous:

Floored Floater sont des produits financiers qui se distinguent par une protection à 100% du capital dans la monnaie de référence à l'échéance. L'investisseur reçoit en outre des versements de coupon périodiques qui reflètent un taux d'intérêt de référence donné et dont le montant est susceptible de varier. Un coupon minimum est garanti toutefois. Détails voir «calcul du coupon/taux d'intérêt de référence».

**Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.**

### Informations sur le produit

Emetteur	Vontobel Financial Products Ltd., DIFC Dubai
Keep-Well Agreement	Avec Bank Vontobel AG, Zurich (Standard & Poor's A; Moody's A2; voir le texte complète dans la programme d'émission)
Garant	Vontobel Holding AG, Zurich (Standard & Poor's A-; Moody's A3)
Emprunt de référence	USD 5.5% Republic of South Africa, 09.03.2020 (De plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Emetteur de l'emprunt de référence	Republic of South Africa, Pretoria (De plus amples informations sur l'emprunt de référence et son émetteur sont fournies ci-dessous)
Lead Manager	Bank Vontobel AG, Zurich
Agent payeur, lieu d'exercice et agent de calcul	Bank Vontobel AG, Zurich
Catégorie de produit ASPS	Certificat de débiteur de référence avec protection conditionnelle de capital (1410). Voir également <a href="http://www.svsp-verband.ch">www.svsp-verband.ch</a>
Avertissement concernant les risques	Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers complexes. En plus des habituels risques de marché, de change et d'émetteur (ce dernier étant minimisé grâce à la garantie par nantissement COSI®), l'investisseur assume un risque supplémentaire lié à l'emprunt de référence, en contrepartie duquel les possibilités de rendement sont plus élevées. Avant de s'engager dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est conseillé aux investisseurs de lire attentivement toutes les remarques concernant les risques (voir notamment «Principaux risques pour l'investisseur» ci-dessous) et de s'informer sur les risques associés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.
Taux d'intérêt de référence	Taux d'intérêt LIBOR CHF à 3 mois (plus de détails sur le sous-jacent, voir plus bas)
Coupure	CHF 1000.00
Prix d'émission	100.00% de la coupure
Prix de remboursement	100.00% de la coupure, si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence (voir plus bas "Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement")
Fixing initial	15 août 2014
Libération	20 août 2014
Dernier jour de négoce	15 août 2019 (12:00 heures MET)
Remboursement	20 août 2019
Valeur suisse / ISIN / Symbole Telekurs	2417 2794 / CH0241727947 / VFRSA
Devise de référence	CHF; l'émission, le négoce et le remboursement ont lieu dans la devise de référence

Calcul du Coupon/ Taux d'intérêt de référence	Si pendant l'observation de l'emprunt de référence aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence (voir plus bas "Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement"):
Coupon minimum	1.00% p.a.
Taux d'intérêt de référence	LIBOR CHF à 3 mois, fixé 2 jours ouvrables bancaires avant le début de la période de coupon.
Calcul du coupon	Le montant des coupons correspond au taux d'intérêt de référence, mais ne peut pas être inférieur au coupon minimum.
Formule de calcul	Max (Taux d'intérêt de référence; 1.00% p.a.)
Paiement des coupons	Versement trimestriel à la fin de la période de coupon, pour la première fois le 20 novembre 2014
Périodicité des coupon	Trimestrielle
Base	Act/360, modified following, adjusted
Calendrier des jours fériés	Zurich pour les paiements des coupons, London pour le fixing du sous-jacent

### Informations supplémentaires

Volume d'émission	CHF 30'000'000.00, avec possibilité d'augmentation
Observation de l'emprunt de référence	Du fixing initial jusqu'au remboursement
Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement	<p>Il y a remboursement anticipé si l'agent de calcul constate la survenue d'un cas entraînant le défaut ou le remboursement (pour plus de détails, voir «Cas de défaut» et «Cas de remboursement» ci-après) en relation avec l'emprunt de référence, ce qu'il est autorisé à faire à sa seule appréciation pendant l'observation de l'emprunt de référence.</p> <p>Si la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence est constatée par l'agent de calcul:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>(i) à compter de cette date, les paiements résultant du produit structurés sont arrêtés;</li> <li>(ii) l'émetteur publie le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence dans un délai de 5 jours ouvrables bancaires;</li> <li>(iii) l'agent de calcul détermine à sa libre appréciation le coefficient de remboursement en pour cent. Pour cela, dès que possible et en toute objectivité, en tenant compte des usages éventuels du marché, il établit la part de la valeur nominale de l'emprunt de référence qui correspond à la valeur de marché de l'emprunt de référence après la survenue du cas de défaut ou de remboursement et publie dans les plus brefs délais le coefficient de remboursement déterminé de cette manière en conformité avec la part de la valeur nominale de l'emprunt de référence.</li> <li>(iv) le produit structuré est remboursé selon le montant de liquidation à la date de remboursement en espèces (selon la définition ci-dessous). Ce remboursement est effectué même si le cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence continue à exister après sa constatation par l'agent de calcul.</li> </ul> <p>Tout écart éventuel de la devise de l'emprunt de référence par rapport à la devise de référence du produit structuré n'a au demeurant aucune influence sur le montant du montant de liquidation éventuel ou de remboursement du produit structuré en sa devise de référence, i.e. l'investisseur n'encourt pas de risque de change lié à l'emprunt de référence.</p>
Cas de défaut	Tout événement entraînant un défaut constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation et pouvant conduire à une échéance prématurée de l'emprunt de référence: faillite ou déclaration d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, défaut de paiement, restructuration de l'emprunt de référence etc.
Cas de remboursement	Tout remboursement partiel ou total de l'emprunt de référence par son émetteur, constaté par l'agent de calcul à sa libre appréciation, notamment au travers de l'exercice d'une option de remboursement ou d'un droit au remboursement etc.
Montant de liquidation	Le montant de liquidation dans la devise de référence est déterminé par l'agent de calcul à sa libre appréciation et correspond à la valeur nominale, multipliée par le coefficient de remboursement calculé par l'agent de calcul selon les dispositions ci-dessus. L'agent de calcul s'efforce de déterminer le montant de liquidation dans les plus brefs délais et de façon à préserver au mieux les intérêts de l'investisseur.
Date de remboursement en espèces	10 jours ouvrables bancaires après la publication du coefficient de remboursement en pour cent(voir «Remboursement anticipé ou constatation d'un cas de défaut ou de remboursement»).
Traitement fiscal en Suisse	<p>Pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse les paiements des coupons sont assujettis à l'impôt sur le revenu à leur échéance.</p> <p>Pas d'impôt anticipé suisse; pas de frais d'émission. Du point de vue du droit de timbre de négociation suisse, ce certificat est assimilé à une obligation. Par conséquent, les éventuelles transactions sur le marché secondaire sont en principe soumises au droit de timbre de négociation suisse (TK22).</p> <p>Pour les agents payeurs suisses, ce produit est soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE (TK1).</p> <p>L'imposition mentionnée est un résumé non exhaustif du traitement fiscal en vigueur pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse et ne fait pas foi.</p> <p>Les conditions spécifiques afférentes aux investisseurs ne sont toutefois pas prises en compte. On retiendra que la législation fiscale suisse et/ou étrangère ainsi que la pratique déterminante de l'administration fiscale suisse et/ou étrangère peuvent être modifiées à tout moment. En outre, de nouvelles obligations en matière d'impôts ou de taxes peuvent être prévues (éventuellement avec un effet rétroactif). Le prélèvement et le transfert sur l'investisseur d'autres impôts et prélèvements tels que les taxes sur les transactions (à l'étranger), les impôts à la source et/ou les prélèvements libératoires sont exclusivement réservés (à ce sujet, voir également les précisions du programme d'émission en matière de droit fiscal).</p> <p>Il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'adresser à leur conseiller fiscal personnel pour évaluer les conséquences fiscales de l'achat, de la détention, de la vente ou du remboursement de ce produit, notamment dans le cadre d'une juridiction étrangère.</p>

Fixation des prix	La fixation des prix sur le marché secondaire est "clean", i.e. l'intérêt couru n'est pas inclus dans le prix.
Négoce sur le marché secondaire	Bank Vontobel AG accepte les ordres de transactions sur le organisme de distribution. Les cours journaliers indicatifs <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> .
Investissement minimum	CHF 1000.00 valeur nominale
Quantité de négoce minimum	CHF 1000.00 valeur nominale
Clearing/Settlement	SIX SIS AG
Cotation	Sera demandée auprès de la SIX Swiss Exchange (segment principal)
Titres	Les produits structurés sont émis sous la forme de droits-valeurs non matérialisés. Pas de titres, pas d'impression.
Résiliation anticipée	Possible uniquement pour des raisons fiscales ou autres raisons exceptionnelles (comme décrit plus en détail dans le programme d'émission).
Droit applicable / tribunal compétent	Droit suisse / Zurich 1, Suisse
Surveillance prudentielle	En tant qu'une banque avec surveillance prudentielle, Bank Vontobel AG est soumise à la surveillance individuelle d'une banque par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Cette dernière soumet par ailleurs Vontobel Holding AG et Vontobel Financial Products Ltd., en tant que sociétés du Groupe, à une surveillance de groupe complémentaire sur base consolidée. Vontobel Financial Products Ltd. est inscrite au registre du Dubai International Finance Centre en tant que société non réglementée. Ni Vontobel Financial Products Ltd. ni Vontobel Holding AG ne sont des intermédiaires financiers avec surveillance prudentielle en sens de l'art. 5 para. 1 let. a num. 1.-4. du LPCC.
Description Taux d'intérêt de référence	Désignation: CHF 3M-LIBOR, Taux d'intérêt Description: Le taux d'intérêt de référence, géré par l'ICE Benchmark Administration Limited (IBA), est calculé chaque jour de négoce à 11h (heure de Londres). Il s'agit d'un taux moyen obtenu à partir de données fournies par une sélection de banques (contributing banks). Les banques du panel indiquent à quels taux d'intérêt elles peuvent se refinancer sur le marché interbancaire, pour une devise et une échéance données. Aux fins du calcul du taux d'intérêt de référence, les 25% supérieurs et inférieurs des taux fournis sont écartés et une moyenne est établie sur la base des taux restants. Identification: Bloomberg <SF0003M Index> L'agent de calcul: ICE Benchmark Administration Limited
Description de l'emprunt de référence et de son émetteur	Désignation: USD 5.5% Republic of South Africa, 09.03.2020, Obligations Emetteur: Republic of South Africa, Pretoria, 0001, South Africa Identification: ISIN US836205AN45 / Bloomberg <E11718762 Corp> Rating: Standard & Poor's 'BBB-' (source: Bloomberg) Remboursement: 09.03.2020
Garantie par nantissement	Le Produit est garanti selon les dispositions du «contrat-cadre pour les certificats garantis par nantissement» de la SIX Swiss Exchange («contrat-cadre»). L'émetteur et la Banque Vontobel AG («donneur de sûretés») ont les deux signé le contrat-cadre le 18 octobre 2009 et par conséquent le donneur de sûretés s'est engagé à garantir la valeur des produits garantis par nantissement en faveur de la SIX Swiss Exchange. Les droits en faveur des investisseurs en ce qui concerne la garantie des produits s'apprécient en fonction des dispositions du contrat-cadre. Les conditions de la garantie par nantissement sont résumées dans une feuille d'information de la SIX Swiss Exchange disponible à l'adresse « <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> ». Sur demande le contrat-cadre est mis gratuitement à la disposition des investisseurs dans sa version allemande ou sa traduction anglaise par l'émetteur. Le contrat-cadre peut être réclamé auprès de la Banque Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, CH - 8022 Zurich ou <a href="http://www.derinet.ch">www.derinet.ch</a> .
Méthode de calcul	La valeur effective de ce produit COSI <sup>®</sup> est calculée par la méthode «A (Fair Value)». Plus de détails et d'informations sur les méthodes de calcul sont à votre disposition sur « <a href="http://www.six-swiss-exchange.com">www.six-swiss-exchange.com</a> ».

## PERSPECTIVES DE GAIN ET PERTE

Produits structurés basés sur un emprunt de référence:

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'emprunt de référence peut exercer une influence négative sur la valeur des produits structurés avec emprunt de référence, dans la mesure où la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement en relation avec l'emprunt de référence entraîne le remboursement anticipé des produits structurés. Le montant de liquidation versé à l'investisseur suite à la constatation/survenue d'un tel cas de défaut ou de remboursement peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes. Ce scénario peut se produire quand bien même un produit structuré comparable qui ne dépend pas d'un emprunt de référence afficherait une valeur de marché beaucoup plus élevée.

Si aucun cas de défaut ou de remboursement ne survient en relation avec l'emprunt de référence, les perspectives de gains et de pertes des Floored Floater avec emprunt de référence sont les suivantes:

En cas de hausse du taux d'intérêt de référence, les Floored Floater offrent l'opportunité de profiter de paiements de coupons plus élevés. La protection du capital garanti à maturité le remboursement à 100% de la valeur nominale dans la devise de référence. Le gain maximum possible est limité aux coupons.

Le risque d'un placement dans un Floored Floater est lié au fait que la protection du capital n'est garantie qu'à l'échéance. La valeur du titre peut descendre sous le prix de remboursement avant l'échéance.

## PRINCIPAUX RISQUES POUR LES INVESTISSEURS

### Risques liés à l'emprunt de référence

Les produits structurés avec emprunt de référence sont des produits financiers très exigeants et complexes pour lesquels il est nécessaire de bien comprendre le produit et les risques. Avant d'effectuer un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence, il est donc vivement recommandé aux investisseurs de s'informer des risques liés au produit en faisant appel à un conseiller compétent.

La valeur de ce placement et le remboursement dépend également en grande partie de l'emprunt de référence et indirectement de l'émetteur de cet emprunt.

La garantie par nantissement liée à ce produit structuré avec emprunt de référence (voir «Garantie par nantissement» ci-dessus pour plus de détails) n'élimine pas les risques associés à d'éventuels cas de défaut ou de remboursement en ce qui concerne l'émetteur de l'emprunt de référence ou l'emprunt de référence en tant que tel (comme par exemple la déclaration de faillite ou d'insolvabilité de l'émetteur de l'emprunt de référence, le défaut de paiement ou la restructuration entraînant un remboursement anticipé partiel ou total de l'emprunt de référence).

Les produits structurés avec emprunt de référence ne sont pas garantis par l'émetteur, ni obligatoirement couverts par les engagements de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si, en accord avec les conditions du produit et à sa libre appréciation, l'agent de calcul constate la survenue d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'emprunt de référence, les détenteurs des produits structurés avec emprunts de référence n'auront aucun droit de recours contre l'émetteur de l'emprunt de référence en ce qui concerne les pertes éventuelles qu'ils pourraient encourir sur la base du montant de liquidation reçu (lequel peut être nettement inférieur au prix d'émission, voire nul dans les cas extrêmes). Après la constatation d'un cas de défaut ou de remboursement concernant l'émetteur de l'emprunt de référence par l'agent de calcul, les gains éventuels enregistrés par l'émetteur de l'emprunt de référence ou concernant ce dernier ne seront pas versés au bénéfice des investisseurs. En particulier, les conséquences - décrites dans les conditions du produit - de la constatation par l'agent de calcul d'un cas de défaut ou de remboursement ne peuvent être annulées. Ainsi, dans le cas d'un événement entraînant le défaut tel qu'une restructuration, les investisseurs ne participent pas au processus de restructuration et ne sont pas autorisés à contester des éléments de ce processus. Par conséquent, un investissement dans des produits structurés avec emprunt de référence peut comporter un risque supérieur à celui d'un placement direct dans les obligations de l'émetteur de l'emprunt de référence. Si un événement survient avec un impact négatif sur la solvabilité de l'émetteur mais ne conduit pas à un cas de défaut ou de remboursement, le cours des produits structurés avec emprunt de référence peut baisser. Par conséquent, les investisseurs qui vendent leurs produits structurés avec emprunt de référence au moment où le cours baisse sont susceptibles de perdre une grande partie du capital investi.

### Risque de devise

Si le ou les sous-jacents(s) est/sont libellé(s) dans une autre devise que la devise de référence du produit, les investisseurs doivent retenir, d'une part, que ces sous-jacents peuvent comporter des risques en raison des fluctuations de change, et d'autre part, que le risque de perte ne dépend pas uniquement de l'évolution des sous-jacents, mais est également lié à l'évolution défavorable de l'autre/des autres devise(s). Ceci n'est pas valable pour les produits dotés d'une protection contre le risque de change (structure Quanto).

### Risques de marché

L'évolution des valeurs mobilières sur le marché dépend en particulier de la tendance suivie par les marchés des capitaux, qui sont eux-mêmes influencés par la situation générale de l'économie mondiale ainsi que les conditions cadres politiques et économiques en vigueur dans les pays concernés (risque de marché). Les facteurs modifiant les prix du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des matières premières ou les volatilités peuvent avoir un impact négatif sur l'évaluation du sous-jacent ou du produit structuré. En outre, il existe le risque que des dysfonctionnements du marché (interruptions du négoce ou des bourses, suspension du négoce) ou d'autres événements non prévisibles surviennent pendant la durée du placement ou à l'échéance des produits structurés au niveau des sous-jacents les concernant et/ou des bourses ou des marchés auxquels ils appartiennent. De tels événements peuvent avoir une influence sur la date du remboursement et/ou la valeur des produits structurés.

En cas de restrictions de commercialisation, de sanctions et de situations similaires et aux fins du calcul de la valeur du produit structuré, l'émetteur est en droit de prendre en compte, à sa discrétion, les sous-jacents concernés à la dernière valeur négociée ou à une juste valeur qu'il a déterminée librement, voire de les considérer comme sans valeur, et/ou d'interrompre la fixation du prix du produit structuré ou de liquider ce dernier de manière anticipée.

### Risques liés au marché secondaire

L'émetteur ou le lead manager prévoient de maintenir régulièrement des cours d'achat et de vente dans des conditions de marché normales. Toutefois, ni l'émetteur ni le lead manager ne sont tenus d'offrir des cours d'achat et de vente aux investisseurs pour des volumes déterminés d'ordres ou de titres. Il n'existe aucune garantie quant à une liquidité donnée ou un spread donné (i.e. l'écart entre les prix d'achat et de vente), de sorte que les investisseurs n'ont pas l'assurance de pouvoir acheter ou vendre les produits structurés à un moment donné ou à un cours donné.

### Risque d'émetteur

La valeur des produits structurés peut non seulement dépendre de l'évolution du sous-jacent, mais également de la solvabilité de l'émetteur/du garant qui peut évoluer pendant la durée du produit structuré. L'investisseur est exposé au risque de défaut de l'émetteur/du garant. De plus amples informations sur la notation de Vontobel Holding AG et de Bank Vontobel AG sont disponibles dans le programme d'émission. Vontobel AG, voir le programme d'émission. Le risque de perte lié au défaut de l'émetteur/du garant est limité pour l'investisseur par la garantie de nantissement COSI®.

### Publication de communiqués et ajustements

Tous les communiqués relatifs aux produits à l'attention des investisseurs ainsi que les ajustements des conditions des produits (p. ex. suite à des corporate actions) sont publiés dans la rubrique «Historique produit» du produit correspondant sur [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch) et, concernant les produits cotés à la SIX Swiss Exchange, également sur [www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com) conformément aux directives applicables.

### Classification

Ces instruments financiers sont considérés en Suisse comme des produits structurés. Ils ne sont pas assimilés à des placements collectifs au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont donc pas soumis aux dispositions de la LPCC ni au contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

**Restrictions de vente**

U.S.A., U.S. persons, UK, EEE

DIFC/Dubai: This document relates to an Exempt Offer in accordance with the Markets Rules Module (MKT) of the Dubai Financial Services Authority (DFSA). This document is intended for distribution only to a person entitled to receive it under Rule 2.3.1 of the MKT. It must not be delivered to, or relied on, by any other person. The DFSA has no responsibility for reviewing or verifying any documents in connection with Exempt Offers. The DFSA has not approved this document nor taken any steps to verify the information set out in it, and has no responsibility for it. The securities to which this document relates may be illiquid and/or subject to restrictions on their resale. Prospective purchasers of the securities offered should conduct their own due diligence on the securities. If you do not understand the contents of this document, you should consult an authorized financial adviser.

**Autres informations concernant les risques**

Veillez prendre connaissance des autres restrictions de vente et facteurs de risques détaillés dans le programme d'émission.

**MENTIONS LEGALES****Documentation relative aux produits**

Seuls les termsheets publiés sur [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch) avec les communiqués et les ajustements y relatifs font foi.

La version originale de ce termsheet est rédigée en langue allemande; les versions en langue étrangère sont des traductions qui ne font pas foi. L'émetteur et/ou Bank Vontobel AG est habilité en tout temps à corriger les fautes de frappe, de calcul ou les erreurs manifestes contenues dans le présent termsheet, à procéder aux modifications rédactionnelles nécessaires ou à modifier/compléter les dispositions contradictoires ou lacunaires sans l'accord préalable des investisseurs.

Les conditions de produit du «Termsheet (Indication)» désignées comme telles sont fournies à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'à la date du fixing. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit. Le «Termsheet (Final Terms)», qui est en général rédigée lors du fixing initial, contient un résumé des principales conditions définitives et informations et constitue les «Final Terms» conformément à l'art. 21 du Règlement complémentaire de cotation des instruments dérivés de la SIX Swiss Exchange. Avec le programme d'émission en vigueur actuellement, enregistré auprès de la SIX Swiss Exchange (le «programme d'émission»), les "Final Terms" constituent le prospectus de cotation complet au sens du Règlement de cotation. En cas de divergences entre le présent termsheet et le programme d'émission, les dispositions des "Final Terms" priment.

Pour les produits structurés non cotés à la SIX Swiss Exchange, le termsheet (Indication) constitue le prospectus simplifié provisoire et le termsheet (Final Terms) constitue le prospectus simplifié définitif au sens de l'art. 5 de la loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC). En complément à ce qui précède (à l'exception des dispositions déterminantes pour une cotation), les investisseurs sont priés de se référer au programme d'émission, notamment aux mentions de risques détaillées qu'il contient, aux "General Terms and Conditions" et aux descriptions des catégories de produits correspondantes.

Tous les documents peuvent être commandés gratuitement pendant toute la durée de vie du produit structuré auprès de Bank Vontobel AG, Financial Products Documentation, Bleicherweg 21, 8002 Zurich (téléphone: +41 (0)58 283 78 88, fax: +41 (0)58 283 57 67). Les termsheets peuvent en outre être téléchargés sur le site Internet [www.derinet.ch](http://www.derinet.ch).

Vontobel décline expressément toute responsabilité pour les publications sur d'autres plateformes Internet.

**Autres indications**

Cette présentation et les indications qu'elle contient ne constituent pas une recommandation du sous-jacent cité; elles n'ont qu'un but informatif et ne représentent ni une offre, ni une invitation à faire une offre ou une recommandation en vue de l'achat de produits financiers. Toutes les indications sont fournies sans garantie. Elles ne sauraient dispenser d'un conseil indispensable avant d'effectuer toute opération portant sur des produits dérivés. Seul l'investisseur qui connaît tous les risques que comporte l'opération envisagée, et qui est en mesure, économiquement parlant, d'assumer les pertes qui pourraient en résulter, devrait envisager la réalisation de telles opérations. Nous vous renvoyons en outre à la brochure «Risques particuliers dans le commerce de titres» que vous pouvez commander auprès de notre institut. Dans le cadre de l'émission et/ou de la distribution de produits structurés, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent indemniser directement ou indirectement des tiers pour des montants variables. Ces provisions sont escomptées dans le prix d'émission. Sur demande, votre organisme de distribution vous fournira de plus amples informations à ce sujet. Pour toute question relative à nos produits, nous nous tenons à votre disposition les jours ouvrables bancaires de 08h00 à 17h00 au numéro de téléphone +41 (0)58 283 78 88. Veillez noter que toutes les conversations sur cette ligne sont enregistrées. Lors de votre appel, nous considérons que vous acceptez cette procédure.

**Modifications significatives depuis le dernier rapport annuel**

Sous réserve des indications fournies dans le présent termsheet et le programme d'émission, aucune modification significative n'est intervenue au niveau de la situation patrimoniale ou financière de l'émetteur/du garant depuis la date de référence ou la clôture du dernier rapport annuel ou du rapport intermédiaire de l'émetteur ou, le cas échéant, du garant.

**Responsabilité relative au prospectus de cotation**

Bank Vontobel AG est responsable du contenu du prospectus de cotation et déclare présentement que, à sa connaissance, les indications fournies sont exactes et qu'aucune information importante n'a été omise.

Zurich, le 15 août 2014

Bank Vontobel AG, Zurich

Votre conseiller/-ère clientèle se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.



Private Banking  
Investment Banking  
Asset Management

Performance creates trust

Bank Vontobel AG  
Gotthardstrasse 43, CH-8022 Zürich  
Telefon +41 (0)58 283 71 11  
Internet: <http://www.derinet.com>

Banque Vontobel SA,  
Rue du Rhône 31, CH-1204 Genève  
Téléphone +41 (0)58 283 26 26  
Internet: <http://www.derinet.com>